

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 13 octobre. — On a fait circuler à la Bourse, aujourd'hui, des bruits d'une nature erronée. Ainsi l'on parlait d'une révolution à Rome, d'un engagement entre la marine anglaise et la marine française dans les eaux de Tanger, d'un brusque retour de M. de Bourqueuey, qui aurait quitté Zurich, etc., etc. Ces bruits sont complètement faux.

Nous croyons que la situation vraie est toute différente. Les travaux de la réunion de Zurich touchent à leur fin. Les gouvernements de France et d'Autriche sont entièrement d'accord sur tous les points, excepté celui qui touche à la dette lombarde. On pense toutefois que cette dernière difficulté, dont la solution ne laisse pas d'être assez délicate, sera promptement levée, et que le traité de paix pourra être signé. On ajoute que le congrès ne tardera pas à se réunir, aussitôt que les plénipotentiaires auront signé le traité. — Havas.

La Nouvelle Gazette de Prusse s'élève avec force, dans son bulletin politique, contre l'assassinat du colonel Anviti. On n'avait rien à lui reprocher, dit-elle, que d'avoir été l'ami de l'ancien duc, également assassiné il y a quelques années. D'autres crimes analogues auraient précédé celui commis sur le colonel Anviti.

En même temps, ce journal fait un appel aux souverains de l'Europe, pour qu'ils aient à intervenir dans l'Italie centrale.

Nous recevons le texte de la réponse du baron de Seebach, ministre de Saxe-Cobourg, à la dépêche du comte de Rechberg. Ce document, assez étendu, porte la date du 14 septembre. Il ne diffère pas essentiellement des analyses qui en ont été données.

Il déclare qu'il est de l'intérêt de toutes les puissances allemandes de réformer le pacte fédéral ; que cette réforme ne peut avoir lieu qu'avec la participation des deux principales puissances, l'Autriche et la Prusse, et que les événements de la dernière guerre ont démontré, par l'abandon où s'est trouvé

la première, qu'il est nécessaire d'introduire dans la Confédération les modifications réclamées.

Les deux grandes puissances allemandes, s'il faut en croire différentes correspondances, s'occupent de très-importants perfectionnements dans leurs armées. Tandis qu'au sein du ministère de la guerre prussien un projet de réorganisation de l'armée est l'objet d'un examen approfondi, on nous écrit de Vienne que l'empereur François-Joseph, secondé par le comte de Rechberg, s'occupe avec une grande activité des réformes à introduire dans l'armée autrichienne, tant sous le rapport administratif que sous le rapport de l'armement.

La Iberia, journal de Madrid, nous apprend que le troisième corps d'armée, dit corps d'observation, dont nous avons annoncé la formation, sera très-probablement réuni à Malaga, pour le 15 du courant.

La commission des cortès, chargée de l'examen du projet de loi sur l'augmentation de l'armée, a terminé son rapport ; on le dit entièrement favorable au projet du gouvernement.

La grossesse de S. M. la reine d'Espagne vient d'être officiellement déclarée. Sa Majesté Catholique a reçu à cette occasion les félicitations du sénat et de la chambre des députés.

L'escadre française est en ce moment devant Algésiras. Dès qu'elle est arrivée au mouillage, le chef d'état-major général de l'armée espagnole est allé immédiatement complimenter le vice-amiral français, mais il a été arrêté par l'étendard d'incommunication complète, à raison de l'état sanitaire de la place. La visite officielle a dû être ajournée et s'accomplira le plus tôt possible.

Nous signalions il y a quelques jours l'heureux rapprochement qui s'est opéré entre les familles royales des Pays-Bas et de Belgique, à l'occasion des fêtes du grand-duché de Luxembourg. La réconciliation est aujourd'hui complète. S. A. R. le comte de Flandre est en visite à La Haye et a reçu de la famille royale des Pays-Bas l'accueil le plus cordial et le plus courtois.

Des journaux de Calcutta ayant annoncé que lord Clarendon devait remplacer lord Canning comme gouverneur général des Indes, le Globe se dit autorisé à démentir formellement cette nouvelle.

Il résulte d'un état officiel dressé par ordre du général Mac-Crehon, ministre de la marine, que la flotte espagnole comprend aujourd'hui un total de 360 bâtiments de guerre. D'importantes constructions sont en outre en voie d'exécution et ne figurent pas sur cet état.

Nous apprenons que par suite d'un arrangement intervenu entre l'Angleterre et le gouvernement napolitain, un télégraphe électrique sous-marin vient d'être établi entre Malte et la Sicile, avec embranchement sur Naples par Alga-Grande.

On mande de Constantinople que la commission pour la délimitation des frontières du Montenegro, que les derniers événements dont l'Italie a été le théâtre avaient obligée de suspendre ses travaux, va les reprendre très-prochainement.

Ces travaux seront commencés par les frontières septentrionales. Les membres de la commission sont déjà arrivés à Gravosa. — Ch. Bousquet. (Le Pays.)

Les dépêches de Chine, reçues par la voie télégraphique, vont jusqu'au 10 septembre. Elles nous annoncent, indépendamment des nouvelles qui ont été déjà données, les faits suivants :

M. le contre-amiral Page, nommé au commandement de la division navale de l'Indo-Chine, en remplacement de M. le vice-amiral Rigault de Genouilly, dont le temps réglementaire de service se trouve terminé, est arrivé par le dernier paquebot à Hong-Kong, venant d'Europe par la voie de Suez.

Après le combat des forts de Takou, les commandants des forces alliées ont mis le blocus devant les deux branches du Pei-Ho et ont capturé plusieurs jonques chinoises. Cette mesure a produit un grand effet dans la population du littoral, car la navigation du Pei-Ho est toujours très-active. Le gouverneur du Petchi-Li, dans ces circonstances, a fait une démarche bizarre et qui montre la duplicité naïve des Chinois. Il a demandé le motif pour lequel

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

II. — TALBERT.

Un jour, il y avait de cela vingt-cinq années, Talbert, tout aussi grand, mais beaucoup moins maigre, et qui menait la vie agréable et facile d'un garçon possesseur de dix mille francs de rentes, avait rencontré aux Eaux-Bonnes, une jeune fille fraîche et charmante comme une rose du mois de mai. On l'appelait miss Lydia ; c'était une des perles de l'Angleterre. Miss Lydia était accompagnée d'un tuteur, vieil original, joueur, quinteux, gousteux, fantasque, remplissant auprès d'elle le rôle de Bartholo. M. Grenville était un ancien officier de la Compagnie des Indes, non moins comblé de richesses que d'infirmités. Sa passion pour le jeu balançait l'amour qu'il portait à sa pupille. Talbert faisait quelquefois sa partie, et, comme il s'arrangeait de manière à perdre toujours, il était entré fort avant dans l'amitié de M. Grenville, qui voyait en lui le plus aimable et le plus intéressant de tous les habitués des eaux.

— Par ma foi ! disait l'officier, vous êtes un beau joueur, mon jeune ami ; il y a plaisir à vider votre bourse ; cela a l'air de vous réjouir.

De fait, Talbert n'était jamais plus gai que lorsqu'il avait perdu.

— Bon ! bon ! répondait-il, nous jouons à qui perd gagne, Milord. Mais vous ne connaissez peut-être pas notre proverbe français : Malheureux au jeu...

— Heureux en amour. Pardon, je le connais parfaitement. Donc vous êtes amoureux ; quelque souvenir du pays natal, je suppose, car, de toutes les naïades qui fréquentent les eaux de ces contrées, aucune ne me paraît avoir captivé votre attention. Etes-vous au moins payé de retour ?

— Je ne sais, Milord.

— Que diable ! vous êtes pourtant fait pour rendre une femme heureuse.

Suivait une longue énumération de qualités brillantes et de vertus solides, à laquelle miss Lydia prêtait, sans en avoir l'air, une oreille passablement attentive.

Talbert s'était imposé à l'égard de la jeune Anglaise une si grande réserve, que M. Grenville, tout Bartholo qu'il fût, allait jusqu'à invoquer l'assentiment de sa pupille à l'appui de ses élogieuses paroles.

Cependant l'argent que sir Grenville gagnait à Talbert lui profitait peu ; il le perdait la nuit aux banques de pharaon.

Or, une nuit, le malheureux officier, s'étant acharné à combattre une mauvaise veine, perdit, outre ses gains de la journée, une somme considérable. Il en

ressentit une émotion si violente, qu'en se levant pour quitter la salle de jeu, il tomba frappé d'une attaque d'apoplexie.

Les soins de Perrinon qui était alors aux eaux avec son ami, ne parvinrent qu'à prolonger l'agonie du vieillard ; ils ne lui rendirent pas assez de présence d'esprit pour dicter ses dernières dispositions. Quelques secondes seulement avant de remettre son âme à Dieu, M. Grenville balbutia deux ou trois phrases où Talbert crut distinguer qu'il lui recommandait Miss Lydia. Ce fut le seul legs que put formuler l'officier ; toute sa fortune passa aux mains d'un neveu qu'il avait cordialement détesté.

Talbert fit honneur au legs du défunt ; il épousa sa pupille.

Six mois plus tard, une cousine de Lydia devenait la femme de Perrinon et les liens d'affection qui unissaient les deux amis se resserrèrent encore par cette alliance de famille.

Un fils et une fille étaient nés à Perrinon ; une fille seulement à Talbert. Encore ce bonheur avait-il été suivi, pour le savant, d'une perte irréparable. M<sup>me</sup> Talbert était morte quelques jours après avoir donné naissance à Grâce.

Cet événement avait porté un coup terrible à Talbert. On avait craint pour sa raison. Sa vie jusqu'alors heureuse et gaie, s'était voilée de deuil.

Tout-à-coup, il sortit de l'état de prostration où il était

on mettait les côtes de la province en état de blocus. La réponse a bien vite dissipé ses incertitudes.

L'escadre française a éprouvé une perte bien regrettable. M. Bary, aspirant de marine, qui avait été blessé grièvement au combat de Pei-Ho, est mort des suites de ses blessures. Ce jeune homme était très-aimé de ses camarades et très-estimé de ses chefs. Il ignorait encore que l'Empereur, en apprenant sa belle conduite, l'avait nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de Bourboulon, notre ministre en Chine, n'était pas retourné à Macao; il était resté à Shang-Hai, afin de se trouver au centre des événements. La ville était tranquille et les affaires n'avaient pas été interrompues. La fermentation qui s'était manifestée pendant quelques jours commençait à se calmer. Une petite émeute avait eu lieu à Voosung, mais cet événement, occasionné par une réclamation des matelots chinois employés sur les navires qui servent à entreposer l'opium, était étranger à la politique et n'avait eu aucune conséquence grave; il avait été causé par une question de salaire.

(Le Pays.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Londres, 12 octobre. — D'après les nouvelles de Calcutta, en date du 16, le bruit était répandu dans cette ville que lord Clarendon devait remplacer lord Canning dans le gouvernement des Indes.

Les nouvelles de Chine du 10 nous apprennent que le Pei-ho et le grand canal étaient bloqués par des bâtiments de guerre français et anglais.

L'amiral Hope était dans un état de santé critique. Le ministre américain négociait toujours afin de pouvoir aller à Péking.

Ching-King-Kang, célèbre chef des insurgés, avait été tué par ses propres troupes.

Le Times, dans son Bulletin de la Cité, dit que les embarras financiers des Etats de l'Italie centrale sont si grands que leur prolongation pendant quelques mois et même pendant quelques semaines doit amener le rétablissement des anciens souverains.

Les agents toscans, ajoute le Times, venus à Londres pour négocier un emprunt, ont échoué dans leur mission.

Le Daily-News assure que si le Maroc se conforme aux conseils de lord John Russell, il donnera satisfaction aux demandes de l'Espagne.

Suivant le même journal, l'influence de lord John Russell empêchera la guerre entre la Confédération argentine et Buenos-Ayres. Les difficultés relatives à l'île de San Juan peuvent être considérées comme apaisées. Les instructions données par le gouvernement des Etats-Unis au général Scott laissant indécise la question de souveraineté sur le territoire contesté, aucun des partis ne réclamera à cet égard des droits exclusifs.

Marseille, 12 octobre. — On mande de Constantinople, à la date du 3 octobre :

Les découvertes se succèdent au sujet du complot. On assure qu'il a été trouvé des machines incendiaires destinées à brûler le quartier Franc.

Hussein pacha a été arrêté. Deux des conjurés amenés devant le sultan lui ont exposé hardiment leurs griefs et ont accusé la dilapidation dont le

peuple et l'armée sont victimes. Le grand visir a offert sa démission qui a été refusée, mais le désaccord qui règne au sein du conseil des ministres rend inévitable la dissolution du cabinet.

Le prince Alfred d'Angleterre a répondu qu'il viendrait à Constantinople.

Le czar doit arriver le 17 octobre à Odessa. Ethem pacha doit partir pour le complimenter. Plusieurs navires russes se rendent également à Odessa.

L'émigration des Circassiens sur le territoire ottoman prend les proportions les plus considérables.

Marseille, 12 octobre. — Les journaux de Malte rapportent de nouvelles scènes de fanatisme à l'occasion des obsèques du bey de Tunis. Des maures ont assailli et lapidé des juifs dont beaucoup ont été blessés même mortellement. Des chrétiens aussi ont été blessés. Un ministre du nouveau bey est accouru et a fait sabrer les fanatiques, dont une trentaine ont été arrêtés.

La tranquillité a été ensuite rétablie.

Turin, 12 octobre. — Parme, 12. — Le dictateur Farini, arrivé en cette ville, a réuni des forces militaires et ordonné l'arrestation des principaux auteurs et complices du crime du 5 octobre. La ville est tranquille. Les coupables sont intimidés. Voici la proclamation affichée en ville à la date d'hier :

« Parmesans ! Votre ville a été souillée, notre renommée ternie, notre liberté profanée et insultée. L'Italie par la généreuse contenance de ses fils avait grandi dans l'estime des peuples civilisés. La conscience publique demande une réparation, elle l'aura. Je tiens du peuple la mission de défendre ses droits, et avant tout celui de la justice; les coupables seront punis; le nom de l'Italie ne sera pas déshonoré.

« Citoyens et gardes nationaux, réunissez-vous autour de moi sous les drapeaux de la civilisation et de l'Italie. Le drapeau italien est toujours là où l'on fait le sacrifice de sa vie, et non où l'honneur n'est qu'un vain mot. Votre ami le roi Victor-Emmanuel a été affligé. Il est habitué à gouverner un peuple qui verse seulement le sang ennemi sur le champ de bataille et qui a su maintenir la liberté pour soi et la procurer aux autres, parce qu'il sait obéir à la loi.

» Signé : FARINI. »

Une autre proclamation énergique, dans le même sens, a été publiée par le général Fanti, commandant en chef des troupes de la ligue de l'Italie centrale; elle est adressée aux officiers et soldats. Le général Ribotti a été nommé commandant général des troupes de la ville et province de Parme.

Parme, 13 octobre. — Le nombre des arrestations opérées aussitôt après l'arrivée de M. Farini à Parme s'élève à 14.

La ville continue à être tranquille.

Turin, 13 octobre. — Le général Dabormida, ministre des affaires étrangères de Sardaigne, est parti hier au soir pour Paris.

Les troupes piémontaises qui étaient en garnison à Plaisance sont allées à Parme.

La proclamation de M. Farini, dictateur de Parme, est bien accueillie.

L'instruction relative au meurtre du comte Anviti continue.

Marseille, 11 octobre. — Après le départ de Rome du Saint-Père, il y a eu une démonstration en l'honneur de l'ambassade sarde. Dix mille visiteurs sont allés déposer leurs cartes chez le marquis de la Minerva.

La gendarmerie française a maintenu la tranquillité publique, mais l'effet de la démonstration a été grand.

Le marquis de la Minerva devait partir le lendemain, et l'on présumait qu'il y aurait une nouvelle démonstration silencieuse.

Londres, 13 octobre. — Le Morning-Post annonce, d'après une dépêche de Paris, que la nouvelle de la signature du traité de paix à Zurich est attendue à tout moment: les représentants des puissances se réuniront ensuite en congrès.

Le Times, le Post, le Daily-News et d'autres journaux approuvent la réponse de l'Empereur au cardinal-archevêque de Bordeaux.

Madrid, 12 octobre. — La Correspondencia annonce que l'ordre a été donné de porter à 50 bataillons l'effectif de l'armée destinée à opérer contre le Riff.

Les cortès ont approuvé le projet de loi qui porte le chiffre de l'armée à 100,000 hommes, avec pouvoir de l'élever à 60,000 hommes de plus, en cas de besoin. — Hayas.

#### FAITS DIVERS.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont arrivés mardi soir au palais de Saint-Cloud. Le Prince Impérial est revenu avec Leurs Majestés. On annonce qu'il y a eu le lendemain réunion du conseil des ministres, sous la présidence de l'Empereur.

— S. A. I. le prince Napoléon vient d'arriver à Paris, de retour de son voyage en Suisse. Le prince était accompagné de M. le capitaine de vaisseau baron Clément de La Roncière Le Noury.

— S. Exc. le prince Richard de Metternich, dont nous avons annoncé le retour de Biarritz, vient de prendre officiellement possession de l'hôtel de l'ambassade d'Autriche, à Paris.

— Il se confirme que l'appel de la classe militaire de 1860 n'aura lieu, comme en temps ordinaire, qu'au mois de mars ou d'avril. On sait qu'en raison de la guerre d'Italie, le gouvernement avait été investi du droit d'appeler cette classe sous les drapeaux dès le mois de janvier.

— Le capitaine Dourves, commandant le navire belge Belgique, arrivé vendredi à Anvers, venant de New-York, a pris à son bord, par 35° longitude ouest et 45° latitude nord, le capitaine et six hommes du navire français Joséphine, du port de Graville, qui se trouvaient à bord du navire anglais Bacchus, de Cardiff, en destination de Québec. Ne pouvant prendre tout l'équipage, il a laissé à bord du Bacchus le second et sept hommes.

La Joséphine avait sombré en mer le 18 septembre dernier, par environ 33° longitude ouest et 45° 15' latitude nord. Ce navire avait à bord 50,000 morues et 22 barils huile; quatre hommes de cet équipage se sont noyés par suite d'un coup de mer.

— La malle de Chine, venue par voie de terre, nous apprend qu'une barque l'Ararat, capitaine Correya,

tombé, pour se livrer avec une ardeur fiévreuse à des expériences de chimie et de physique, passant des jours et des nuits dans son laboratoire.

Perrinon l'entendit poser un jour en principe que l'électricité était la source de toute vie, le grand moteur de l'univers, et que, tant qu'un corps ayant vécu n'était point désorganisé, il devait être possible de le ranimer.

Talbert cherchait l'électricité vitale.

Frappé dans son bonheur par la mort, il avait déclaré à la mort une guerre acharnée.

#### III. — LE PAPIER TIMBRÉ.

Perrinon, accompagné de son fils Edouard, se rendit chez Talbert, le lendemain de leur rencontre, ainsi que cela avait été convenu.

Le savant reçut ses amis avec l'empressement et l'air de cordialité qui lui étaient ordinaires :

— Parbleu ! dit-il au médecin, tout nous favorise ; il fait un temps d'orage qui facilitera nos expériences. Montons au laboratoire.

— Un moment ! nous avons la prétention de souhaiter le bonjour à notre chère Grâce, répondit Perrinon.

— Au fait, je puis vous accorder quelques instants ; cela donnera le temps à l'orage de mûrir.

Talbert introduisit les visiteurs dans la chambre qui lui servait de salon.

— Et cet excellent Edouard ! poursuivit-il en prenant affectueusement la main du jeune homme, toujours studieux et rangé ? A quand notre thèse ?

— Mais c'est une affaire terminée, dit Perrinon. Nous avons été reçu licencié, ce matin, avec applaudissements; nous n'avons plus qu'à embotter le pas des Séguier et des d'Aguesseau.

— Ah ! diable ! c'est donc pour cela qu'il me semble grandi depuis hier. Corbleu ! la belle chose qu'un jeune homme ! et dire que nous avons été ainsi ! Mais non, nous n'étions pas si bien ; regarde donc : sur ma parole, nos enfants sont plus beaux et meilleurs que nous.

Edouard était brun, de taille moyenne ; il avait le visage ouvert, gai, rayonnant de franchise, des yeux pleins de feu. Doué d'un caractère enthousiaste, généreux et doux, c'était une de ces natures vers lesquelles on se sent attiré dès la première vue.

— Oui, plus beaux et meilleurs ; c'est une réflexion que je fais, mon ami, répondit Perrinon à Talbert, toutes les fois qu'il m'arrive de voir ton aimable Grâce.

Celle-ci, prévenue par Marianne, la femme de ménage, venait d'entrer dans le salon.

— Nos pères, dit-elle en s'adressant à Edouard, nous regardent avec les yeux du cœur ; c'est pour cela qu'ils nous voient plus beaux que nous ne sommes.

— Parfait ! s'écria Perrinon ; ta fille nous rend la monnaie de notre pièce.

Blonde et pâle, Grâce avait de grands yeux bleus d'une suavité extrême. Sa bouche, fine et spirituelle, laissait voir, en s'ouvrant, une double rangée de petites perles comme enchâssées dans le velours rouge d'un écrin. Sa toilette consistait dans une simple robe de mousseline couleur de lilas : le charme de celle qui la portait en faisait tout le luxe.

Quant à l'appartement, on pouvait supposer que ceux qui l'occupaient avaient joni autrefois d'une certaine aisance. On y voyait des meubles élégamment façonnés, des tentures de soie, quelques bons tableaux, mais le tout vieux, terni, usé, remontant à plus d'un quart de siècle. Une propreté excessive empêchait qu'on attribuat ces dégradations à l'incurie.

— Si tu m'en crois, dit Talbert à Perrinon, nous laisserons ces deux enfants causer ensemble de la pluie et du beau temps, et nous irons nous enfermer quelques moments dans mon cabinet pour y régler nos comptes. Nous monterons ensuite dans mon laboratoire. As-tu apporté du papier timbré ?

— Je t'avouerai que l'idée ne m'en est pas venue.

— Toujours le même ! Il n'y a pas moyen avec toi, de terminer une affaire sérieuse.

Talbert sonna, Marianne parut.

(La suite au prochain numéro.)

était arrivée à Bombay, venant de Singapour et de Penang avec des condamnés, pour la majeure partie pirates chinois, capturés par le navire *Esch*. Un jour ou deux après son départ de Penang, les condamnés se soulevèrent et il en résulta un combat corps à corps entre eux et le capitaine et la garde, qui ne réussirent à s'en rendre maîtres qu'après en avoir tué ou jeté sur le bord, à la pointe de la baïonnette, 28 sur 60 qui étaient sur le pont. Le nombre total des condamnés était de 74. Ce combat avait eu lieu dans une obscurité profonde et avait duré plus d'une heure. Une circonstance extraordinaire de cette affaire, c'est que la femme du capitaine était occupée, pendant tout ce temps, à charger et recharger ses pistolets, qu'elle lui tendait ensuite.

— Le *Cydnus*, de la compagnie des Messageries impériales, est arrivé le 12 à Marseille, venant d'Alexandrie. Une dépêche privée annonce que le capitaine de ce bâtiment a fait connaître qu'à son départ d'Alexandrie, un envoyé du sultan était arrivé dans cette ville, portant l'ordre au vice-roi de s'opposer à la continuation des travaux du canal de Suez. Les consuls étrangers s'étaient immédiatement réunis.

— On sait combien il est difficile de laver les bouteilles qui ont renfermé des liquides résineux, afin de les rendre propres à recevoir des vins ou d'autres liqueurs. M. Ed. Harms indique un moyen qui repose sur la propriété que possède le charbon d'absorber dans ses pores les liquides résineux mélangés d'alcool. A cet effet, on verse un peu d'alcool dans la bouteille pour en humecter les parois internes, puis on y introduit un peu de charbon animal et d'eau, et on secoue fortement; après quoi on vide la bouteille et on la rince avec de l'eau. Si le premier lavage au charbon ne suffit pas, on le répète une seconde fois.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

#### SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE Vocale et instrumentale.

Conformément à l'avis inséré dans notre feuille du 6 de ce mois, l'assemblée générale des souscripteurs aura lieu à la Mairie, dimanche prochain 16 octobre, à une heure précise de l'après-midi.

La séance sera, ainsi qu'on l'a dit, consacrée : au compte-rendu de la situation financière de l'année musicale 1858-1859; au renouvellement, par élection, de la commission administrative pour l'année 1859-1860; enfin à la formation du bureau; le tout en vertu du règlement arrêté le 29 octobre 1857.

La présence aux assemblées annuelles du plus grand nombre possible de souscripteurs offre chaque année un intérêt que personne n'a, sans doute, oublié; en conséquence, les familles dont les noms figurent déjà sur la liste de souscriptions et celles dont l'intention est de souscrire sont instamment priées de se rendre à cette réunion.

Il est, en outre, rappelé ici que le souscripteur et les personnes auxquelles la souscription donne droit d'assister aux réunions philharmoniques, ont voix délibérative.

Les personnes désirant faire partie de la Société philharmonique voudront bien se présenter au Secrétariat de Mairie.

L'Union de la Sarthe publie les nouvelles suivantes :

« Nous avons signalé, dans ces derniers temps, de nombreuses tentatives de vols, commises dans les communes de Coulaines, Saint-Parace, Yvré-l'Évêque, la Croix-Georgette, etc. Il paraît que les individus qui se livrent à ce genre d'occupation sont au nombre de trois ou quatre. Pendant le jour, ils se présentent dans les maisons des cultivateurs sous un prétexte quelconque : ils viennent offrir des marchandises ou demandent à acheter des bestiaux qu'ils ne trouvent jamais à leur convenance, cela va sans dire. Ils font ainsi une rapide inspection des lieux qu'ils ne tardent pas à revenir visiter plus en détail, aussitôt que l'occasion leur en est donnée.

» Ces audacieux voleurs semblent surtout en vouloir à l'argent des cultivateurs; ils bouleversent tout dans les maisons, et ne touchent guère aux autres effets mobiliers. — Avis aux habitants des campagnes. »

On lit dans l'Union bretonne, de Nantes :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, un vol a été commis dans la chapelle dite Immaculée-Conception. Voici les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet.

» Dimanche soir, vers neuf heures et demie, un ecclésiastique, accompagné de deux jeunes gens appartenant à la Société de Toutes-Joies, rentra à l'établissement. Les deux jeunes gens, en s'en retournant, aperçurent, au-dessous d'une des fenêtres de l'église donnant sur la rue Malherbe, une échelle; ils s'étonnèrent de ce fait, mais n'en firent pas d'autre cas. Cependant, lundi matin, on constata le vol, et voici ce qu'on suppose :

» Dimanche, après les offices du soir, un individu serait resté dans l'église, après avoir échappé à la visite qui se fait chaque soir, et aurait attaché une corde, à l'extrémité de laquelle se trouvait un crochet, à l'un des barreaux en fer de la croisée, puis il aurait ouvert avec effort un vasistas pour donner passage à d'autres malfaiteurs qui seraient entrés par cette ouverture, à l'aide de l'échelle qui se trouvait au dehors et de la corde.

» Deux troncs ont été brisés et l'argent enlevé. Le tronc, dont le produit est destiné à la construction d'un autel, a été forcé à l'aide d'un fer recourbé et d'un ciseau à froid; un autre a été brisé, et on n'y a laissé que six centimes; l'argent volé peut être évalué à une cinquantaine de francs.

» De là, les voleurs se sont dirigés vers l'autel de la chapelle du Sacré-Coeur, et ont volé un tapis en velours soie, entouré d'une frange dorée. Ils ont dérangé les chandeliers qui étaient sur les marches, et se sont servi de restes de cierges qui s'y trouvaient pour s'éclairer pendant leur opération.

» Ensuite, ils se sont dirigés vers le vestibule de la sacristie, où ils ont ouvert une armoire. Après avoir brisé une boîte enveloppée de liège, dans laquelle ils croyaient trouver de l'argent, ils ont emporté trois tours d'autel brodés, appartenant à l'autel de la chapelle Saint-Joseph; mais, vers une heure du matin, ils ont été dérangés et se sont enfoncés. Le domestique qui couche à la porterie s'était

éveillé en sursaut; trompé par la clarté de la lune et croyant qu'il faisait jour, il se leva et alla à la sacristie s'assurer de l'heure. Les voleurs effrayés se sont enfuis en ce moment, laissant dans l'intérieur de l'église un crochet en fer, un ciseau, des bouts de limes, un couteau de boucher excessivement rouillé, abandonné sur le confessionnal qui se trouve au-dessous de la fenêtre par où ils ont passé, et enfin la corde et l'échelle qui leur avaient servi à accomplir leur crime. »

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. CODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 14 octobre. — Le *Morning-Post* publie une dépêche annonçant que le congrès qui doit suivre les conférences et convoqué. Toutes les grandes puissances, l'Angleterre comprise, y seront représentées.

Des lettres de Tanger, en date du 6, annoncent qu'aucun arrangement n'a eu lieu encore entre l'Espagne et le Maroc, lequel refuse de payer l'indemnité demandée.

Marseille, 14 octobre. — Les nouvelles de Rome en date du 11, annoncent que le comte de la Minerva est parti dimanche, en traversant une foule compacte. La population romaine a gardé le silence, mais de nombreux saluts ont été échangés. Toute la gendarmerie pontificale et romaine était déployée pour maintenir l'ordre sur le passage de l'ambassadeur sarde.

M. le duc de Gramont a eu une audience du Pape qui a duré une heure et demie, à Castel-Gondolfo. S. Exc. a dîné dimanche avec le Saint-Père et le cardinal Antonelli. Le Pape part jeudi pour Portofranco d'Anzio. — Havas.

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Boutemps, ph. (2)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (22)

BOURSE DU 13 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 43 cent. — Ferme à 69 05  
4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Ferme à 95 00.

BOURSE DU 14 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 69 35.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 95 23.

P. CODET, propriétaire-gérant.

### A VENDRE

UNE

#### PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Bagneux,

Appartenant à M. BAUDRY,

Consistant en maison, cellier avec pressoir, cave, jardin, 77 ares de vigne et 4 ares de pré.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (456)

### A VENDRE

#### UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Neuve-de-la-Basse-Ille, n° 23,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve ROBOUAM, d'Allonnes.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (457)

### A VENDRE

#### UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer, avec cour, remise et écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1860.

#### DEUX MAISONS,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve POISSON, L'une, située à Saumur, rue Beaurepaire, occupée par M<sup>me</sup> veuve Poisson;

L'autre, située à Saumur, rue de la Fidélité, occupée par M. Gratién.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve POISSON, et audit M<sup>e</sup> LEROUX. (435)

### A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (334)

ON DEMANDE chez M. TOURNADE, à Tours, de bons ouvriers lampistes, connaissant parfaitement la lampe mécanique. (426)

### A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ.

#### UN COMMERCE DE VINS EN GROS

Bien achalandé et bien placé,

à Angers.

S'adresser à M. SALOMON, agent d'affaires, place du Ralliement, à Angers. (448)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

À L'AMIABLE,

#### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> MULOT.

1<sup>o</sup> Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, distribuée en deux corps de bâtiments. Une cour et un vaste terrain propre à bâtir, ayant façade sur le quai Saint-Nicolas, près l'hôtel Budan.

2<sup>o</sup> Et une MAISON, sise à Saumur, rue de la Levée-d'Épceinte, n° 45, joignant M. Latrau et M<sup>me</sup> veuve Prax, cour et jardin en dépendant.

La maison de la rue de la Petite-Bilange pourra être vendue en totalité

ou par lots, au gré des acquéreurs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, audit notaire. (440)

### PLUS DE TACHES

AVEC

#### L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

## A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.  
2° Et le GRAND JARDIN de Nanilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

## A LOUER

Pour la Toussaint,

### MAISON DE CAMPAGNE,

Située à Saint-Florent, rue Haute, dans une charmante position,

Composée de quatre chambres à feu, grenier, cave, cour, jardin, pompe et autres servitudes.

S'adresser à M. BOURGEON, propriétaire, même rue. (421)

## A LOUER

### UNE MAISON,

Située à Longué, rue Basse,

Occupée par la famille BELLANGER.

Cette maison se compose de logements très-vastes, d'une casserie et d'une huilerie, avec 2 meules et 3 pressoirs en fer.

S'adresser à M. BOUGREAU, boulanger au Pont-Fouchard ou à M. BELLANGER, à Longué. (434)

## A VENDRE

### UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Notre-Dame.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BLOTTEAU, chez M<sup>me</sup> veuve LORIDEAU, même rue. (454)

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

## ADJUDICATION

### AU RABAIS

### DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION

Pour l'année 1860.

Le public est prévenu que le 31 octobre 1859, à midi, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1860.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable.

#### DÉSIGNATION DES FOURNITURES.

1 <sup>er</sup> GROUPE.....	Viande.....	kilogramme.
2 <sup>o</sup> GROUPE.....	Pain { 1 <sup>re</sup> qualité.....	id.
	2 <sup>e</sup> qualité.....	id.
3 <sup>o</sup> GROUPE.....	Vin rouge.....	litre.
	Bière.....	id.
3 <sup>o</sup> GROUPE BIS...	Vin blanc.....	id.
	Chocolat.....	kilogramme.
	Gluten granulé.....	id.
4 <sup>o</sup> GROUPE.....	Semoule et crème de riz.....	id.
	Vermicelle.....	id.
	Riz.....	id.
	Fleur de farine.....	id.
5 <sup>o</sup> GROUPE.....	Pommes de terre.....	id.
	Carottes et navets.....	id.
6 <sup>o</sup> GROUPE.....	OEufs.....	nombre.
6 <sup>o</sup> GROUPE BIS...	Beurre.....	kilogramme.
	Lait.....	litre.
	Farine d'orge.....	kilogramme.
	Farine de seigle.....	id.
7 <sup>o</sup> GROUPE.....	Orge en grains.....	id.
	Haricots.....	id.
	Lentilles.....	id.
	Pois.....	id.
7 <sup>o</sup> GROUPE BIS...	Paille de couchage.....	id.
	Alcool.....	id.
	Miel { blanc.....	id.
	jaune.....	id.
	Sucre (lumps blanc).....	id.
	Pruneaux.....	id.
	Sel.....	id.
8 <sup>o</sup> GROUPE.....	Huile d'olives.....	id.
	Vinaigre.....	id.
	Bougies stéariques.....	id.
	Chandelles.....	id.
	Huile à brûler.....	id.
	Savon ordinaire.....	id.
	Cristaux de soude.....	id.
8 <sup>o</sup> GROUPE BIS...	Saindoux de 1 <sup>re</sup> qualité.....	id.
	id. 2 <sup>e</sup> qualité.....	id.
	Linge { Bandes roulées.....	id.
	à Grand linge.....	id.
9 <sup>o</sup> GROUPE.....	pansement. Petit linge.....	id.
	Charpie de fil.....	id.
	Bois à brûler.....	quintal métrique.
10 <sup>o</sup> GROUPE.....	Charbon de bois.....	hectolitre.
	id. de terre.....	quintal métrique.
	Coke.....	id.
	Fagots d'allumage.....	nombre.
	Objets de bureau.....	maïns.
11 <sup>o</sup> GROUPE.....	id. id. ....	nombre.
	id. id. ....	kilogramme.
	Fioles à médecine.....	nombre.
12 <sup>o</sup> GROUPE.....	Faïence et porcelaine.....	id.
	Terre et grès.....	id.
	Verre.....	id.
13 <sup>o</sup> GROUPE.....	Blanchissage.....	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de

plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent, à l'exception du pain et de la viande, pour la fourniture desquels les soumissions stipuleront un rabais sur les mercuriales successives. Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 572 c., s'exprimera trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1859, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures de vin, riz, vermicelle, pruneaux, légumes secs, huile à brûler, sucre et miel, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'officier-comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et domicile devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile, ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École de Cavalerie, où l'on aura un aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 1<sup>er</sup> octobre 1859.

Le Sous-Intendant militaire,  
BROU.

(458)

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire en la même ville.

## A VENDRE

Par suite de licitation, entre majeurs et mineurs,

1<sup>o</sup> LA BELLE

## TERRE DU GRIP

Située commune de Dartal et autres circonvoisines, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire),

2<sup>o</sup> UNE VASTE

## ET BELLE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, le MERCREDI SEPT DÉCEMBRE mil huit cent cinquante-neuf, à midi.

#### DÉSIGNATION.

1<sup>o</sup> LA TERRE DU GRIP, d'une contenance de treize cents hectares environ, se compose du château, avec chapelle, vastes servitudes, parc, pièces d'eau, terres affermées, prés, bois-taillis et hautes futaies; elle est située sur la grande route d'Angers au Mans, à une distance très-rapprochée du chemin de fer projeté entre ces deux villes et est traversée par la route départementale de Châteauneuf à Baugé.

Elle contient une immense superficie de bois de chênes, qui peut être exploitée immédiatement, sans nuire à la valeur du fonds.

BELLE CHASSE: on y trouve toute espèce de gibier en abondance, chevreuil, etc.

L'établissement de fours à chaux sur la propriété offre un moyen facile d'engrais pour les terres.

Mise à prix..... 1,500,000 fr.

2<sup>o</sup> LA MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 141, et rue Basse-Saint-Pierre, consiste en un corps de logis, sur le quai, double en profondeur, ayant deux étages sur l'entresol et le rez-de-chaussée, corps de logis en retour sur la cour, avec galerie au premier étage; cour et jardin.

Mise à prix..... 40,000 fr.

S'adresser, pour voir la propriété du Grip, au sieur HUET, garde;

Et, pour plus amples renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, chargé de la rédaction du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>es</sup> CHEDEAU, BEAUREPAIRE, LABICHE, COULBAULT et POULET, avoués colicitants. (431)

## LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BRONDETTI DE THOMIS, breveté s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de *Suspensoirs. Bas élastiques* pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.